

Réforme des retraites

Enfin du concret !

● **Le gouvernement a finalisé le cadre de la réforme qui sera validé en Conseil de gouvernement et débattu au Parlement. Le document final, qui synthétise la vision de la réforme, ne laisse pas l'ombre d'un doute quant à la détermination de l'Exécutif à passer à la refonte légale nécessaire, en vue de nouvelles mesures.**



SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE
(EN MMDH)

ANNÉE	LES RÉSERVES
2014	81
2015	78,9
2016	74,4
2017	67,1
2018	56,6
2019	42,4
2020	24,2
2021	2,01
2022	0 DH

SOURCE : CMR

mation qui permettra aux fonctionnaires en cours d'activité de mesurer l'impact de la réforme sur leurs allocations. Ainsi, les simulations qui seront proposées se basent sur une durée de travail effective d'au moins 35 ans et visent les agents qui auront 55 ans à fin 2014, avec un salaire mensuel moyen de 7.000 DH. Les données du gouvernement montrent que, pour cette catégorie, le dernier salaire avant l'augmentation de l'âge de départ à la retraite passera de 8.319 DH à 9.886 DH, après la hausse de l'âge de départ à 64 ans, tandis que le montant de la pension passera de 7.279 DH à 7.979 DH. Pour d'autres catégories de fonctionnaires qui ont un salaire moyen de 3.000 DH, la hausse de l'âge permettra de situer le montant du dernier salaire à 4.236 DH, ainsi qu'une allocation de 3.423 DH, contre 3.119 DH selon les règles actuelles. Il est à noter que si la hausse de l'âge de départ à la retraite et le calcul d'un salaire moyen sont les deux mesures à entériner, l'ingénierie budgétaire des réformes proposées ainsi que le système bipolaire qui englobe la CNSS ne sont pas encore élucidées. Le calendrier prévisionnel de l'entrée en vigueur du plan de réforme du gouvernement montre en revanche que c'est la Caisse marocaine des retraites qui est la seule à être actuellement en ligne de mire, avec un déficit cumulé de près de 13 MMDH, calculé pour la période 2014-2018. Le gouvernement espère en effet s'accorder un délai supplémentaire «en fonctionnement normal de la CMR», qui enregistrera son premier déficit à partir de cette fin de l'année 2014. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite sera aussi menée, parallèlement à une refonte juridique des statuts des fonctionnaires.

«Une approche préliminaire pour la réforme des régimes de retraite»: tel est l'objet du nouveau document finalisé par le gouvernement à propos de la réforme envisagée pour les régimes de retraites civiles. D'une trentaine de pages, la nouvelle synthèse élaborée par le département de la Communication détaille les mesures ainsi que les scénarii catastrophiques qu'engendrerait tout retard dans l'entame des réformes. «La version définitive de la réforme sera décidée par le gouvernement et sera exposée devant le Parlement pour son adoption et le début de son application», indique l'argumentaire de l'Exécutif. Durant cette étape, le gouvernement veut se donner une plus grande marge de manœuvre face à la pression des syndicats, et ne veut pas se permettre un énième ajournement forcé de la réforme qui devra déboucher sur des décisions concrètes pour attaquer les déficits des caisses. Les objectifs tracés par le gouvernement comprennent aussi «l'ouverture sur les propositions sérieuses, réalistes et responsables et œuvrera pour l'élargissement de la couverture sociale». Le gouvernement veut surtout épargner au budget de l'État le fait de supporter 4 MMDH en 2016 pour assurer la pérennité des régimes, «ce qui est impossible», note le document traçant les mesures prévues par l'Exécutif. Actuellement, il s'agit de statuer sur les nouveaux mécanismes relatifs au calcul des pensions sur la base du salaire moyen de carrière, qui a été présenté comme un choix a priori très précis, mais également comme une contrainte très pesante. Ce mode de calcul correspond à une conception de la redistribu-

de nouveaux mécanismes relatifs au calcul des pensions sur la base du salaire moyen de carrière, qui a été présenté comme un choix a priori très précis, mais également comme une contrainte très pesante. Ce mode de calcul correspond à une conception de la redistribution que le gouvernement veut intégrer dans les prochains budgets, mais où les syndicats ne voient aucune trace de solidarité envers les salariés. Les tractations seront donc fortes sous la coupole, notamment à la 2^e chambre, sur la méthode pour reproduire dans les pensions le niveau de revenu sur l'ensemble de la carrière des fonctionnaires de l'État

2019	33,6	42,4
2020	24,2	24,2
2021	2,01	2,01
2022	0 DH	0 DH

SOURCE : CMR

et du personnel contractuel des collectivités locales, concernés par cette première réforme des caisses des retraites. En plus du rallongement de la période de référence afin d'établir un lien plus étroit entre le montant des cotisations versées et le niveau des pensions payées, les partenaires sociaux devront, selon le document final du gouverne-

ment, se mettre d'accord sur les détails des modalités de calcul des pensions sur la base du salaire de l'ensemble de la carrière, qui seront plus lourds à gérer et qui impliquent des coûts administratifs plus élevés. Pour assurer davantage de visibilité aux fonctionnaires, la Caisse marocaine de retraite (CMR) mettra en application un nouveau système d'infor-

s'accorder un délai supplémenaire «en fonctionnement normal de la CMR», qui enregistrera son premier déficit à partir de cette fin de l'année 2014. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite sera aussi menée, parallèlement à une refonte juridique des statuts des caisses et du système de la couverture sociale. Les propositions se sont également orientées vers l'élargissement de la couverture à d'autres catégories professionnelles, ou encore le durcissement des sanctions pour la non déclaration des salariés.

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**
y.bennajah@leseco.ma

Indice AgeWatch 2014, le Maroc encore mal classé

Dans le classement annuel, le Maroc est parmi les pays les moins bien évalués, occupant la 83^e place sur les 96 pays dans l'échelle du bien-être économique et social des personnes âgées. Les plus de 60 ans représenteront 21% de la population en 2050, ce qui risque de multiplier les difficultés. Le constat est inquiétant dans la mesure où la nécessité du relèvement de l'âge légal de la retraite ne peut être compatible avec l'absence d'une stratégie nationale claire, en attendant l'avis définitif du Conseil économique, social et environnemental sur la question. Il faut dire que les conclusions de cette étude internationale, tout en mettant le doigt sur les difficultés que rencontrent les personnes âgées au Maroc, confirment indirectement que la réforme du système de retraite est inéluctable. En effet, la proportion des Marocains de plus de 60 ans dans la population va quasiment tripler d'ici 2050. De 8,1% en 2014, les sexagénaires et plus passeront à 13,8% de la population en 2030, avant que leur part ne culmine à 21% en 2050. Le principal indicateur retenu par le classement est celui de la sécurité des revenus et dont le rapport relève qu'à peine 40% des Marocains de plus de 65 ans reçoivent une pension de retraite, alors que près de 10% des plus de 60 ans vivent en dessous du seuil de la pauvreté.